

MÉMOIRE À LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE PROJET DE  
MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES

Soumis par  
Octave Deraps  
Citoyen de la ville de Sept-Îles

Sept-Îles, le 15 septembre 2013

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	page 3
Les motifs de mon intérêt envers le projet	page 4
Mes principales préoccupations à l'égard du projet	page 5
L'impact du projet sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens	page 6
Un projet acceptable par les citoyens de la ville	page 7
Quelques pistes pour améliorer l'acceptabilité du projet	page 8
Un projet souhaitable et bénéfique	page 9

## **Introduction**

L'auteur du présent mémoire souhaite, en tant que citoyen de la ville de Sept-Îles, soumettre à la Commission quelques considérations sur le projet de mine d'apatite présentement sous étude par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Ce mémoire est soumis à titre personnel et n'engage que l'auteur. En particulier, les organismes dont ce dernier fait partie à titre d'administrateur ou autrement ne partagent pas nécessairement toutes les opinions émises dans ce document.

Le mémoire aborde les questions suivantes :

- Mes motifs d'intérêt envers le projet;
- Mes principales préoccupations à l'égard du projet;
- Ma vision de l'impact du projet sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens;
- Un projet que je considère acceptable par les citoyens de la ville;
- Quelques pistes pour rendre le projet encore plus acceptable;
- Un projet que j'estime souhaitable pour l'avenir de notre communauté.

## 1. Les motifs de mon intérêt envers le projet

J'ai plusieurs raisons pour porter un grand intérêt envers le projet de mine d'apatite à Sept-Îles.

La première est que, après avoir commencé ma vie professionnelle dans une autre province du Canada et l'avoir poursuivie ailleurs au Québec, j'habite Sept-Îles depuis plus de quarante ans. Mes enfants y ont grandi et sont, eux-mêmes et leurs familles, devenus des citoyens de cette même ville. J'ai mis fin à ma carrière il y a treize ans, mais je demeure toujours ici et je n'ai aucun projet pour partir ailleurs sur terre...

J'ai eu la chance de jouer un rôle actif dans la mise en place et le développement des services d'enseignement collégial dans la ville et la région et d'être un partenaire constant de plusieurs organismes œuvrant dans d'autres secteurs de la vie sept-ilienne.

J'ai vécu la phase de développement accéléré des années '70, puis la « crise du fer » qui a entraîné le départ d'une partie importante de la population, beaucoup parmi les plus jeunes et les mieux formés. Un drame pour ces personnes et pour la communauté! J'ai ensuite assisté à la remontée de la ville avec l'arrivée d'Aluminerie Alouette, la première véritable manifestation de diversification de notre économie qui, selon moi, demeure encore fragile en raison même de ses assises : l'exploitation des ressources naturelles.

Je considère Sept-Îles comme un milieu où il fait bon vivre, non seulement pour la beauté de ses paysages et la proximité de la nature, mais aussi et surtout en raison de sa population de bâtisseurs, venue de partout, accueillie par les premiers habitants, accueillante à son tour envers les nouveaux arrivants qui affluent. La présence et la qualité des services, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'administration publique, font de Sept-Îles un pôle régional où les besoins les plus importants de l'individu et de la collectivité trouvent réponse. Je suis conscient que seule la poursuite de la prospérité économique peut garantir le maintien et rendre possible la croissance de ces services. Inutile de dire que je ne souhaite aucunement que notre ville connaisse à nouveau les moments difficiles évoqués ci-dessus.

Le projet de mine d'apatite m'intéresse donc parce que sa réalisation, pourvu qu'elle se fasse dans le respect des principes du développement durable et en réduisant au minimum les impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur le milieu physique et humain, constitue selon moi un autre atout de taille dans le jeu des sept-iliens, une autre corde à notre arc, pour

consolider notre économie et assurer la prospérité durable qui rend possible le maintien de notre qualité de vie.

## **2. Mes principales préoccupations à l'égard du projet**

Je suis conscient que la nature même du projet – l'extraction d'un minerai à partir d'un gisement sis dans le voisinage de la population et à une distance relativement faible du centre-ville – peut susciter des craintes et des préoccupations quant à son impact à divers égards sur l'environnement et sur la santé des personnes: poussière générée par l'extraction, le concassage et la manutention du minerai; bruit découlant des opérations: forage, dynamitage, transport,...; modifications de l'aspect visuel des environs par le creusage d'une fosse importante et l'accumulation de dépôts de matière stérile ou de résidus; risques de contamination des sources d'approvisionnement en eau potable, etc...

J'ai moi-même, dès le démarrage des travaux préliminaires, eu un certain nombre de préoccupations à l'égard de certains de ces « risques ». L'annonce progressive, par le prometteur, des mesures de prévention et/ou d'atténuation qu'il entendait mettre en place m'a cependant amené à relativiser ces préoccupations.

Je ne crois toutefois pas que les activités minières, où qu'elles soient, et quelles que soient les précautions et les mesures d'atténuation, puissent se produire à risque zéro ni sans laisser aucune empreinte sur l'environnement physique immédiat. D'ailleurs, bien peu, sinon aucune des activités industrielles n'échappe pas à cette réalité. D'où l'importance d'avoir un projet bien planifié dès l'origine, de pouvoir se fier à l'intégrité et à la conscience sociale des entreprises impliquées et d'assurer une veille attentive et impartiale de même qu'un suivi serré durant les opérations elles-mêmes, pour vérifier le respect des engagements pris et l'observance de toutes les normes et balises fixées par les autorités.

Le projet de mine d'apatite est porté par une coentreprise qui m'inspire confiance: Investissement Québec et Yara International ASA. La présence du premier partenaire, un organisme relevant du Gouvernement du Québec, m'amène à croire que les exigences de ce dernier seront de haut niveau et devront être respectées par le promoteur, sans aucune tentative de se défilier. Cette conviction qui m'habite, a été renforcée par la réception que le promoteur a accordée aux préoccupations et

revendications des citoyens au cours de la phase de présentation du projet et de consultation de la population. Cette conviction, de même que les améliorations apportées au projet en cours de route en réponse aux attentes exprimées, ont réduit l'ensemble de mes préoccupations initiales à un niveau qui me laisse maintenant confortable.

### **3. L'impact du projet sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens**

De par la nature des activités requises pour son fonctionnement, le projet de mine d'apatite de Sept-Îles pourrait présenter des risques d'impact négatif sur l'environnement physique et sur la qualité de vie des citoyens. Pensons en particulier à la qualité de l'eau et de l'air, au bruit et aux vibrations, aux modifications à l'aspect visuel de l'environnement immédiat.

Un projet qui aurait été conçu sans préoccupation à l'égard de ces risques d'impact ou qui serait conduit et réalisé sans un engagement ferme à mettre en place et à maintenir tout un ensemble de mesures de prévention ou d'atténuation de ces impacts pourrait laisser une empreinte majeure sur l'environnement physique et même porter atteinte à la qualité de vie des citoyens de la ville, en particulier de ceux qui habitent en périphérie de la future mine.

Ce n'est heureusement pas le cas du projet dont nous parlons aujourd'hui : d'une part, la préoccupation du promoteur en matière de respect de l'environnement et d'acceptabilité sociale du projet a été manifeste dès le lancement du projet et les premières rencontres d'information/consultation des citoyens. Les préoccupations exprimées et les suggestions de mesures pour atténuer les possibles impacts négatifs ont été prises en considération et intégrées dans la conception du projet, du moins pour une large majorité, selon moi. Autre signe de sa bonne foi, le promoteur a accepté de faire réaliser une étude toxicologique pour déterminer les risques de ses opérations sur la santé des citoyens, et ce même si les autorités du Québec ne l'exigeaient pas. L'ensemble des mesures préventives et d'atténuation apportées au projet dans la phase de conception par le promoteur, de même que ses engagements à mettre en place un comité de suivi de ses activités, notamment quant au respect des balises environnementales, permettent de conclure que les risques

d'impacts négatifs du projet sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens sont minimales, voire négligeables.

En contrepartie, l'impact positif du projet au plan de l'économie de la ville et de la région mérite d'être mentionné : création de plus d'un millier d'emplois temporaires durant les deux années de construction, embauche de 330 travailleurs pour le fonctionnement des activités durant une période de près de 30 ans et induction de plusieurs centaines d'emplois indirects dans les PME et les commerces de la région. Comme ancien directeur du Cégep local, je suis particulièrement sensible à cette conséquence directe de la présence éventuelle de Mine Arnaud à Sept-Îles, puisqu'elle signifie un débouché majeur pour les jeunes et les adultes qui poursuivent des études au niveau postsecondaire dans le domaine des mines et des secteurs associés (maintenance et électronique industrielle notamment).

#### **4. Un projet acceptable par les citoyens de la ville**

J'ai exprimé, dans la section précédente, mon opinion quant aux impacts du projet de mine d'apatite. L'information que j'ai pu recueillir sur la nature du projet et sur un grand nombre de mesures de prévention ou d'atténuation de ses impacts potentiels sur l'environnement physique ou sur la qualité de vie des citoyens m'amène à la conclusion que les risques ont été identifiés et bien mesurés. Le promoteur a pris les mesures requises pour éliminer ceux qui représentaient un danger le moins probable et pour atténuer de façon importante les effets de ceux dont l'impact aurait pu être sérieux.

Je rappelle sommairement quelques-unes de ces mesures :

- l'impact des opérations sur la qualité de l'air sera considérablement réduit notamment par la présence de dépoussiéreurs près des sources potentielles de poussière, par l'entreposage du minerai dans des lieux fermés, et son transport au quai dans des wagons couverts et par le maintien d'une couche humide sur les surfaces exposées à l'air (routes, dépôts, ...)
- la source d'eau potable de la ville est protégée de la contamination par l'eau de ruissellement en provenance des opérations minières en raison du fait que les deux sites appartiennent à deux bassins versants différents. Par

ailleurs, la distance entre la source d'eau et la mine, de même que l'étude de la dispersion atmosphérique des poussières dans le secteur permettent de s'assurer que ces dernières n'auront qu'un impact négligeable sur l'eau potable. Notons aussi que l'eau requise aux opérations sera puisée directement sur le site et circulera en circuit fermé permettant ainsi sa réutilisation ou son retour à la nature après avoir été traitée dans l'usine prévue à cette fin.

- plusieurs mesures sont prévues pour garder les niveaux de bruit et de vibrations, mesurés près des habitations les plus proches du site des opérations minières, bien inférieurs aux normes québécoises. À titre d'exemples, mentionnons l'utilisation de camions avec des bennes revêtues de caoutchouc, le choix de matériel explosif et de techniques de sautage spécifiquement conçus pour réduire le bruit et les vibrations, de même que la mise en place d'une butte-écran végétalisée qui a été redessinée pour en augmenter encore l'efficacité.

À mon avis, un examen impartial du projet et des mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels déjà mises en place ou annoncées par le promoteur devrait conduire une grande partie des citoyens de la ville à conclure qu'il s'agit d'un projet **acceptable**. Si l'on met dans la balance les retombées positives de la présence de Mine Arnaud, au plan des nouveaux emplois créés directement par l'embauche de 330 travailleurs et indirectement grâce au volume d'affaires qui sera généré chez les fournisseurs et les sous-traitants, je suis convaincu que le projet sera considéré comme **souhaitable** par la population.

## 5. Quelques pistes pour améliorer l'acceptabilité du projet

Je suis conscient que le projet n'a pas, jusqu'à maintenant fait l'unanimité dans le milieu. Un bon nombre de préoccupations ont été exprimées et semblent vouloir persister en dépit de l'information donnée et des mesures d'atténuation intégrées dans la phase de conception et de celles que le promoteur a promis de mettre en place lors de la construction et/ou de maintenir tout au long de ses opérations. Je veux bien présumer que ces préoccupations peuvent se fonder sur certains faits avérés et qu'elles sont entretenues par des personnes de bonne foi et réceptives à de nouveaux éléments militant en faveur du projet. Je suggère donc, modestement, à la

suite d'autres personnes, quelques pistes susceptibles de susciter l'adhésion d'un nombre encore plus grand de citoyens.

Selon moi, le promoteur devrait poursuivre et accentuer ses efforts pour bien décrire et vulgariser le projet à l'intention de ce qu'il est convenu d'appeler la « majorité silencieuse », soit des gens qui n'ont pas encore d'opinion arrêtée sur le sujet ou demeurent à l'écart du débat. La transparence et la constance dans les explications qui leur seront fournies devraient leur permettre de tirer leurs propres conclusions et d'accorder leur appui au projet.

Par ailleurs, le promoteur a une bonne occasion de montrer sa sensibilité à l'égard de la préoccupation exprimée par des résidents du voisinage du site minier et par des utilisateurs réguliers de la route 138 du centre-ville vers l'ouest, ou en sens contraire. Plusieurs ont suggéré que le promoteur privilégie l'accès à ses installations par le parc industriel Vigneault, plutôt que par l'ouest, évitant ainsi d'accentuer le flux de circulation sur le tronçon en question. La Ville a elle-même souhaité que cette solution soit retenue. Les éventuels coûts excédentaires pour la construction de cette route d'accès seraient, à mon avis, largement compensés par le gain que ferait le promoteur comme citoyen corporatif responsable et soucieux de ne pas empirer une situation déjà préoccupante.

Dans la même veine, Mine Arnaud aurait avantage à prendre les moyens adéquats pour que soient présents dans le milieu immédiat les personnes et les organismes qui constituent les paliers décisionnels majeurs de l'entreprise. Cela donnerait aux hauts dirigeants une sensibilité accrue à l'égard des attentes de la communauté. À titre d'exemple, le président pourrait résider dans la ville et le siège social y être localisé.

## **6. Un projet souhaitable et bénéfique**

J'ai déjà déclaré, dans une autre section du présent mémoire, que les préoccupations que j'entretenais envers certains aspects du projet avant les phases d'information et de consultation de la population locale s'étaient estompées à la lumière des renseignements diffusés par le promoteur, la plupart en réponse à des questions soumises par le milieu. J'ai ajouté que l'information que j'ai recueillie au fil du temps a amené mes préoccupations à un niveau confortable, au point où le projet, tel que

présenté et expliqué m'apparaît non seulement acceptable, mais souhaitable.

J'ai également insisté sur les impacts positifs de l'ouverture et l'exploitation sur une longue période de la mine d'apatite localisée à l'intérieur des limites de la ville. Les retombées de l'arrivée de cette nouvelle entreprise sont majeures au point de vue de la création d'un grand nombre d'emplois directs et indirects. De plus, même s'il s'agit d'une mine – donc d'une entreprise appartenant au même secteur d'activité que d'autres déjà installées dans la région – la nature du minerai qui y sera exploité la distingue des mines de fer qui, elles, sont marquées par des cycles de la demande mondiale qui peuvent les affecter toutes en même temps.

En bref, je considère que la présence de l'apatite dans notre sous-sol constitue une occasion de consolider notre économie que nous ne pouvons laisser s'échapper, vu l'assurance donnée par le promoteur que les opérations de la mine ne généreront aucun impact nuisible à l'environnement physique ni à la santé humaine excédant les niveaux permis par la législation québécoise.

En conséquence, je souhaite que la Commission soumette au ministre de l'environnement un avis **favorable** à la réalisation du projet, avec les recommandations pertinentes quant à la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation nécessaires à des opérations sécuritaires et respectueuses des principes du développement durable.

Sept-Îles,  
Le 15 septembre 2013

\*\*\*\*\* FIN DU DOCUMENT \*\*\*\*\*f